

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

DU RAPPORT DE M. THIERS.

PAR MONSIEUR FARISIS, EVÊQUE DE LANGRES.

Mgr. l'évêque de Langres vient de publier une brochure sur le rapport de M. Thiers. Nos amis ne se commenteront pas de la lire, ils la répandront partout autour d'eux, car ils comprendront quel effet doit produire sur les esprits les plus prévenus le langage si clair, si convainquant, d'une franchise si énergique de l'éloquent évêque.

Après avoir prouvé dans un premier chapitre, et cela par des faits irrécusables, que la cause de la religion n'a rien perdu à la discussion si vivement soutenue depuis deux ans; après avoir montré que, sur ce point, M. Thiers, étouffé par le bruit de ses journaux, s'abuse, le prélat fait voir que les catholiques ont, au contraire, immensément gagné à ces débats publics; puis il relève quelques-unes des inconcevables erreurs de l'honorable député. Ne pouvant entrer dans ce détail, nous emprunterons du moins un trait à ce chapitre. On lit dans le rapport de M. Thiers:

« La révolution française, dans une intention qui était loin d'être impie, imagina la constitution civile du clergé; qui sans toucher au dogme, touchait surtout à l'administration et à l'organisation diocésaines. »

« Catholiques ! s'écrie Mgr. l'évêque de Langres, quand dans les actes publics contre lesquels vos pasteurs réclament, des hommes d'Etat vous assurent qu'ils sont dirigés par des intentions bienveillantes pour la religion, et qu'ils ne veulent nullement porter atteinte à l'intégrité de la foi, vous saurez ce que valent ces protestations. Voilà un homme d'Etat puissant, éclairé, influent, très considérable, un homme qui connaît parfaitement la valeur et la portée des mots qu'il emploie, et qui, dans un discours longuement préparé, remplissant une des fonctions les plus importantes du gouvernement représentatif, vous dit que l'Assemblée nationale qui, après avoir résisté aux réclamations de cent trente-et-un évêques sur cent trente-cinq, brisa, en 1790, une orthodoxie de treize cents ans, plongea la France catholique dans un schisme insensé, lequel dégénéra bientôt en une idolâtrie civique; que cette Assemblée nationale, au moment même où elle jetait dans la consternation tout ce qu'il y avait d'hommes religieux en France, était loin d'avoir une intention impie ! On vient vous dire qu'en défendant à tout citoyen français de reconnaître, en aucun cas et sous aucun prétexte que ce soit, l'autorité du Pape ni de ses délégués, attendu que ce serait reconnaître la domination d'une puissance étrangère, l'Assemblée nationale n'a pas touché au dogme; et le *Moniteur* ne nous dit pas si ces monstruosités anticatholiques ont excité quelque mouvement d'indignation ou du moins de surprise dans l'honorable Chambre.

« Nous n'affirmons pas cependant qu'il y ait précisément en cela, de la part des adversaires du clergé, mauvaise foi bien réfléchie, ni intention bien positivement hostile; mais alors, il faut l'avouer, il y a chez eux une bien déplorable ignorance. Or, cette ignorance ne suffit-elle pas surabondamment pour que les catholiques se mécient de leurs protestations les plus séduisantes, et pour qu'ils se tiennent constamment attachés à la direction de leurs pasteurs.

M. Thiers affecte, en parlant de l'Eglise catholique en France, de se servir de cette expression : *l'Eglise française*.

« Jusqu'ici, dit Mgr. l'évêque de Langres, cette dénomination étrange était réservée à la secte ignoble de Châtel; encore le patriarche de cette sacrilège parodie y ajoutait-il le mot *catholique*; mais à part cette triste invention de nos jours d'égarement, jamais l'histoire n'avait parlé que de *l'Eglise gallicane*. Nous avouons que, pour notre part, nous n'aimons que médiocrement ce dernier nom, qui ressemble trop à celui que s'est donné la schismatique Angleterre. Nous aimerions mieux dire *l'Eglise de France*, comme on dit l'Eglise d'Orient, l'Eglise d'Amérique, etc. Cependant, nous nous résignons sans scrupule à un langage consacré par la plupart de nos écrivains les plus catholiques. Mais *l'Eglise française* ! Cela est bien nouveau ou plutôt bien inouï. Monsieur le rapporteur, et comme il n'est pas supposable qu'un esprit aussi pénétrant ait créé ce néologisme inutile sans une intention très formelle pour l'avenir, on se demande ce que vous vous êtes proposé par là. Ce n'est pas certainement d'être utile à cette *unité catholique* dans laquelle vous félicitez Bossuet de s'être maintenu. Mais alors ne serait-ce pas une intention toute contraire ? Ne serait-ce pas pour préparer la France, par une expression nouvelle, à des idées et à des dispositions plus nouvelles encore ? Or, dans le mot *Eglise française*, il n'y a qu'une idée, c'est celle d'Eglise nationale. Voudriez-vous y habituer la France ? Au-

riez-vous quelque espoir d'absorber un jour nos quatorze siècles de catholicisme dans cette unité nationale dont vous portez si haut et si loin les prétentions ? Soyez-en sûr, Monsieur, vous ne réussirez pas; mais comme il est bon de se mettre en garde contre les plus vaines attaques, nous signalons la dénomination introduite par M. Thiers comme une locution favorable au schisme, et nous déclarons que *l'Eglise* qui s'appelle *française* ne sera jamais la nôtre. Notre Eglise, c'est *l'Eglise romaine*. »

Le troisième chapitre est consacré aux *inconséquences* de M. Thiers : elles sont trop nombreuses pour qu'il soit possible de nous y arrêter, et nous passons au chapitre IV, dont les *sophismes* de l'ingénieux rapporteur, joints à ceux de MM. Cousin, Villemain et Guizot, fournissent la matière. L'auteur remarque d'abord avec beaucoup de vérité que :

« Nos écrivains modernes, quoique généralement très peu exacts par défaut de principes et par mille autres causes, font pourtant assez peu de syllogismes faux : c'est que le plus souvent ils n'en font aucun : ils ne raisonnent pas, ils affirment, et c'est dans ces affirmations gratuites, plus ou moins enveloppées d'une apparence de raison, qu'ils glissent l'erreur. L'homme attentif, instruit et consciencieux, s'aperçoit promptement du mensonge, parce qu'il a le sentiment du vrai; mais le lecteur superficiel s'arrête aux prestiges du langage, et reçoit sans répugnance le venin que l'art a su rendre agréable.

« D'autres raisons donnent encore parmi nous une puissance redoutable à ces assertions mensongères revêtues de formes séduisantes : ce sont d'abord les passions publiques, quand elles en sont excitées et caressées; c'est ensuite la personne de l'auteur, quand sa réputation éblouit, et que son ton d'autorité subjugue; enfin, et surtout, c'est le goût du paradoxe, qui charnie, par son effet étrange, des esprits distraits et des intelligences blasées. Voilà ce qui met en vogue des opinions qui au fond ne supportent pas un instant d'examen sérieux.

Ainsi M. Cousin a majestueusement déclaré à la Chambre des Pairs que *le droit des pères sur leurs enfans est incommunicable*; puis il s'est arrêté sur cette phrase, sans l'étayer de la moindre preuve, précisément comme si c'était un axiome. Mgr. l'évêque de Langres lui demande comment ce *droit incommunicable* a été *communiqué* à l'Université, qui l'exerce souverainement et malgré les pères et les mères, lesquels déclarent n'avoir jamais consenti à cette *communication*; il lui demande ce que deviennent, en présence de ce *droit incommunicable*, les dispositions du Code civil sur la nomination légale des tuteurs, curateurs, conseils de famille, etc., et s'il faut que chaque père fasse lui-même en personne l'éducation de tous ses enfans et les dirige tous dans les états divers qu'ils voudront embrasser, etc., etc.

Ainsi M. Guizot, répondant à cet argument que puisque l'Etat n'a pas de religion, l'Université, qui le représente, n'en peut pas avoir non plus, n'a rien trouvé à répondre que ceci : *L'Etat n'est point athée, mais l'Etat est laïque et doit rester laïque*. Le mot a fait fortune, et toutes les feuilles universitaires le répètent en chœur.

« Or, dit Mgr. l'évêque de Langres, cette parole magique est tout simplement ce qu'en termes polis on appelle un *non sens*; c'est le sophisme que les logiciens définissent : *Transitus à genere ad genus*, précisément comme si l'on disait : *non certainement*, cette personne n'est pas incrédule, car elle est séculière; *non certainement*, elle n'est pas protestante, car elle fait le commerce.

« *L'Etat n'est point athée, il est laïque* ! De grâce veuillez donc nous dire quel rapport il peut y avoir entre ces deux idées, et en quoi l'une est la réfutation de l'autre ? Est-ce que l'Etat ne peut pas être en même temps et laïque et athée ?

« Mais ce qui rend cette phrase plus inexplicable et plus étonnante encore, c'est que le ministre l'a prononcée à propos d'enseignement, par conséquent à propos de sciences, de doctrines, de croyances : aussi ceux qui l'ont redite ont-ils déclaré avec emphase que, en dépit des réclamations cléricales, *l'enseignement devait être laïque*.

« L'enseignement doit être laïque ! Si l'on voulait dire par là qu'il faut exclure les ecclésiastiques de l'enseignement, ces paroles du moins, sans être encore dans la question de l'athéisme légal, auraient au moins un sens en elles-mêmes. Mais non, on n'a nullement cette idée; M. le ministre de l'instruction publique, loin de repousser les prêtres du corps enseignant, les y désire au contraire et les y appelle. L'Université actuelle accueille dans son sein tous les prêtres qui se présentent pour être professeurs, a dit M. Du-

pin. Si le clergé veut concourir à l'éducation, rien de plus juste, dit M. Thiers.

« Ce n'est donc pas des personnes qu'il est question, c'est de l'enseignement lui-même, c'est à dire de ses doctrines. La phrase qui nous occupe signifie donc : les doctrines de l'enseignement en France doivent être laïques ! Des doctrines laïques ! Des idées laïques ! Un enseignement laïque ? Qui a jamais, depuis l'origine du monde, entendu parlé de cela ? Et cependant, M. Guizot assure que tout cela est laïque et doit rester laïque. »

Les sophismes de M. Thiers ne le cèdent en rien à ceux de MM. Cousin et Guizot. L'honorable rapporteur affirme par exemple, avec un aplomb imperturbable, qu'aujourd'hui, en France, tous les citoyens sentent, pensent et veulent la même chose. M. Thiers sous-entend sans doute qu'il ne regarde comme de vrais citoyens que lui et ses pareils ; mais sur quoi les pareils de M. Thiers se trouvent-ils d'accord ? M. Thiers proclame encore ce foudroyant axiome : *La liberté n'est jamais acquise à trop haut prix.* La loi devra donc se borner à fixer au pouvoir administratif le *minimum* au dessous duquel il ne pourra nous vendre notre propre bien, sans limiter aucunement le *maximum* des conditions qu'il lui plaira de mettre à ce commerce d'iniquité, puisque, du côté des entraves, il ne peut pas y avoir d'excès ! Et c'est à cela que se réduira une loi sur la liberté d'enseignement !

M. Thiers affirme encore que *jusqu'ici le Gouvernement armé du droit de l'autorisation préalable, en a usé avec un esprit libéral, et il a laissé naître une sorte de liberté de fait.*

« Vous voulez donc, répond Mgr. l'évêque de Langres, nous forcer malgré nous à raconter, pour notre propre justification, votre pénible histoire, car si l'Université avait été jusqu'ici, à l'égard des institutions particulières, libérale et modérée, nos instances seraient excessives et nos plaintes injustes. Voulez-vous donc que, pièces en main, nous prouvions le contraire ? Voulez-vous que nous vous citions les pensionnats et les institutions qui, depuis longues années, présentent la situation scientifique réglée par votre Conseil royal pour l'enseignement de la rhétorique et de la philosophie, qui depuis longues années demandent à professer ces deux classes, et qui n'obtiennent même plus de réponse à leurs réclamations ? Voulez-vous que nous vous nommions les recteurs se faisant gloire de mal accueillir les prêtres qui veulent se livrer à l'éducation, même dans les positions les plus humbles, et par les moyens les plus généreux ; les rhéteurs qui persécutent, par tout ce qu'ils peuvent inventer de tracasseries, les instituteurs amis des prêtres ; qui choisissent au moment de la rentrée des élèves, ou le milieu de l'année scolaire, pour disperser par la force publique des pensionnats chers aux familles chrétiennes, sans que les chefs suprêmes de l'Université aient pu eux-mêmes trouver à ces mesures désastreuses d'autres motifs que le bon plaisir ? »

Nous terminerons dans notre prochain numéro l'analyse de cette brochure si digne de l'attention de tous les hommes de bonne foi et à laquelle les détracteurs de l'Université ne pourront pas répondre.

BULLETIN.

Changemens des Curés du diocèse de Québec.—Catholicisme à Boston.—Elections.

On nous prie d'annoncer qu'un nommé François David, de Paris, âgé de 18 ans, ayant dernièrement reçu une lettre de son père, Joseph David, l'invitant à venir en Canada, vient d'y arriver et serait reconnaissant à toute personne qui pourrait lui donner des nouvelles de son père. Il le croit établi depuis peu à Montréal. Il se retire à l'Évêché.

Voici les changemens qui viennent d'avoir lieu dans le diocèse de Québec.

Curés.

- MM. A. Beaudry, Ste Famille, île d'Orléans.
 J. Ph. Lefrançois, Cap Santé.
 H. Robson, St. Raymond.
 F. Boucher, St. Ambroise.
 J. Asselin, Ange-Gardien.
 P. Clément, St. Urbain.
 C. Poulin, St. Irénée.
 RR. PP. Oblats, Saguenay, etc.
 A. A. Marcoux, St. Bernard.
 J. B. Charrière, Ste. Ursule.
 L. Tourigny, Cap de la Magdeleine et St. Maurice.
 F. X. Leduc, Champlain.
 C. Tardif, Kingsey, etc.
 L. T. Fortier, Nicolet et Ste. Monique.
 C. E. Be'anger, Somerset, etc.
 C. Gagnon, Arhabaska, etc.
 N. Doucet, Percé, etc.

Vicaires.

- MM. L. H. Grenier, W. W. Moylan, Québec.
 J. B. Côté, Cap Santé.
 C. Beaumont, Ste. Anne de Beaupré.

- A. Racine, Malbaie.
 A. Campeau, Lotbinière.
 P. J. Bedard, Ilet.
 L. A. Larouche, St. André.
 T. Roy, Kakouna.
 J. H. Dorion, Kingsey.
 J. Provencher, Bécancourt.
 M. Dowling, Percé.
 C. O. Carou, au Séminaire de Nicolet.
 E. Richard, au collège de Ste. Anne.

Le catholicisme paraît faire grande sensation à Boston, depuis quelques temps. Un M. Haskins qui était ministre épiscopalien, y est de retour de St. Sulpice à Paris où il a été ordonné prêtre. Le dimanche après son arrivée il a fait son premier sermon catholique qui a attiré l'attention publique et où un grand nombre de protestants étaient présents. On parle encore d'un autre ministre protestant qui est sur le point d'embrasser la foi, s'il ne l'a pas déjà fait. C'est un personnage marquant par sa position et ses talents. Il publie une revue trimestrielle qui fait beaucoup d'impression parmi nos voisins des États-Unis.

Mardi dernier, l'assemblée pour nommer les deux membres qui doivent représenter la cité de Montréal dans le parlement provinciale, a eu lieu sur la Place-d'Armes, comme elle avait été annoncée. A midi, les quatre candidats que nous avons déjà nommés, les honorables Moffatt et de Bleury pour le ministère actuel et MM. Drummond et Beaubien pour les ex-ministres, étaient rendus sur la place avec leurs partisans. Après la lecture de la proclamation et les autres formalités requises, l'officier-rapporteur requit les électeurs de nommer ceux qu'ils voulaient pour représentants. Les partisans de l'ex-ministère, qui s'étaient placés à l'ouest de l'estrade, élurent MM. Drummond et Beaubien, et les autres qui étaient à l'est demandèrent les honorables Moffatt et de Bleury. Alors l'officier-rapporteur, après avoir fait lever la main alternativement aux deux partis pour connaître le quel devait l'emporter, déclara que les partisans des honorables Moffatt et de Bleury étaient plus nombreux. Mais MM. Drummond et Beaubien demandèrent le Poll qui, en conséquence, fut fixé par l'officier-rapporteur aux 22 et 23 du courant. Personne ne fit de discours en cette circonstance. Il est vrai que le temps était fort mauvais. Il y eut plusieurs hourtas poussés de part et d'autre, mais la paix n'y fut point troublée.

Voici maintenant les lieux où les Polls seront établis.

- Quartier Reine, rue St. Henri faubourg St. Joseph.
 Quartier Ouest, rue Leclain, près la rue McGill.
 Centre, rue des Fortifications, près du Champ de Mars.
 Quartier Est, rue Ste. Thérèse, près la rue St. Vincent.
 Quartier Ste. Marie, rue Dorchester, près la rue Sanguinet.
 Quartier St. Laurent, rue Vitry, près la grande rue, faubourg St. Laurent.

C'est le 26 qu'a été fixé l'officier-rapporteur pour annoncer le résultat des Polls et pour proclamer les deux candidats qui auront eu légitimement le plus de voix.

Les journaux du pays sont tous occupés des élections, et chacun vit encore l'espérance. A mesure que le moment décisif approche, les chances des anciens membres paraissent devenir moins grandes. Un correspondant du *Canadien* dit qu'il n'y aurait rien d'extraordinaire, si, sur cinq membres du dernier parlement, deux seulement étaient reus. Ce n'est peut-être pourtant qu'une prévision. Car il n'y a encore que très-peu d'élections terminées. Nous ne connaissons encore que celle de Brockville dans le Haut-Canada où M. George Sherwood, conservateur, a été élu sans opposition ; celle de Kingston où M. Manahan s'est retiré sous poids après deux heures de Poll, et où M. M. Donald a été déclaré élu et M. Ronald McDonell à Cornwall. Dans le Bas-Canada, MM. Guillet, pour Champlain, et Edw. Hale pour Sherbrook, ont été élus ; ces quatre derniers sont aussi conservateurs. MM. L. Lacoste pour le comté de Chambly, J. Davy pour le comté de Leinster, Legie pour le comté de Verchères, et T. Franchères pour le comté de Rouville, ont été élus sans opposition ; Dr. Rousseau pour le comté d'Yamaska, a aussi été élu. Ces derniers sont pour l'ex-ministère.

Il y a eu une assemblée préparatoire très-nombreuse à Québec, pour éloi-

sur des candidats. Elle a résolu de supporter MM. Chabot et Aylwin pour la cité et M. C. Chauveau pour le comté en opposition à M. John Neilson. Le correspondant du *Canadien*, dont nous avons parlé plus haut, prétend que l'élection de M. Guillet, à Champlain, est assurée; que celle de M. Turcotte, à St. Maurice, sera fortement contestée par M. Désaulniers, et que le projet de présenter l'ex-orateur au comté de Nicolet en opposition à M. Méthot, paraît être abandonné. Au comté de Sherbrooke, dit le *Canadien*, M. Moore, s'étant convaincu que la majorité était contre lui, s'est retiré et a laissé le champ libre à M. Brook, candidat conservateur.

Voici les noms des nouveaux candidats qui se sont annoncés depuis mardi dernier :

M. Ls. Desaulniers, pour le comté de St. Hyacinthe, en opposition à M. Bouthillier;

M. Hart, aux Trois-Rivières, en opposition à M. Greive.

On nous apprend qu'une tempête des plus violentes a eu lieu mardi à Québec et a causé plusieurs funestes accidents. Vingt-deux hommes de cage se sont noyés et deux autres qui travaillaient dans le port. On parle encore d'une goëlette qui a péri avec toute sa cargaison, mais il paraît que l'équipage a eu le bonheur de se sauver.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

—Un canot récemment arrivé de la Rivière-Rouge à Montréal, a apporté à un prêtre de cette ville une lettre de M. Belcourt, un des collaborateurs de Mgr. l'évêque de Joliospolis. Par cette lettre, on voit qu'à la date du 5 août dernier on attendait de moment en moment à la *Fourche*, poste principal de la mission, les restes inanimés de M. Darveau pour leur rendre les honneurs de la sépulture ecclésiastique. Aussitôt après cette triste cérémonie, M. Belcourt arrivant d'une mission au lac La Pluie, devait s'embarquer pour aller visiter les sauvages de la Baie des Canards où se rendait son confrère M. Darveau, lorsqu'est arrivé le funeste accident qui a mis fin si tôt à sa carrière apostolique.

FRANCE.

—On écrit à l'*Univers* de La Rochelle, août 1844 :

Monsieur, — C'est une consolation pour tous les bons catholiques de penser que les colonnes de votre excellent journal sont toujours ouvertes à la défense de la religion. C'est ce qui me détermine à recourir à votre obligeance pour faire connaître au public des faits qui intéressent au plus haut degré les enfants de la sainte Église.

Depuis six mois, les colporteurs protestants parcourent divers arrondissements du diocèse de La Rochelle. Partout ils annoncent que le gouvernement voit avec plaisir leurs efforts pour faire des prosélytes, et qu'il les favorise ouvertement. Je n'ai point à examiner la vérité de cette assertion; mais je ne puis dissimuler combien elle est funeste. En plusieurs endroits, les autorités locales ont tremblé devant l'audace de ces apôtres du mensonge, et ont craint de se compromettre aux yeux du Gouvernement, en mettant obstacle à une propagande qu'ils prévoyaient pourtant devoir produire auprès de divers administrés les mêmes scènes de désordres, de dissensions, d'inimitiés et de haines qui partout ailleurs ont suivi les pas de ces nouveaux évangélistes. Ceux-ci se rassemblent, et, par le moyen de leurs émissaires, réunissent dans les granges, les cabarets, les écuries et sous les hangars, les hommes simples qu'ils espèrent *fanatiser*; et là, ils déclament contre les articles principaux de la croyance catholique avec une fureur qui n'est égalée que par leur ignorance. Les prêtres sont surtout l'objet de leurs plus atroces calomnies. Ce sont, disent-ils, des séducteurs, des hommes cupides qui n'en veulent qu'à l'argent du pauvre peuple. Mais, ajoutent-ils, leur règne et celui du catholicisme vont bientôt finir: à l'aide de la haute protection dont nous pouvons nous flatter, nous ne doutons pas que, sous peu, la moitié de la France embrassera la réforme. Alors, pauvres victimes de la superstition, vous serez affranchis de la tyrannie de vos oppresseurs et vous respirerez à l'ombre de la *liberté évangélique*. Il est remarquable que ces nouveaux apôtres ne se dirigent, le plus ordinairement, que vers les populations entièrement catholiques, principalement quand elles sont privées de pasteurs. C'est là que leur audace monte à un degré inexprimable. Ils ont obtenu dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angely, de présider à une sépulture; mais cet honneur a failli leur coûter cher: car le chef des évangélistes ayant péroré, suivant l'usage de la secte, sur la tombe du mort, une parente de celui-ci s'est imaginée qu'il insultait au défunt, et s'est livré à un mouvement d'indignation que les assistants au convoi ont aussitôt partagé, et qui a contraint l'évangéliste à s'enfuir. A Saint-Léger, qui dépend de la paroisse de Saint-Martin-de-Ponts, un évangéliste, bien connu dans ces parages, n'a pas craint de dire aux habitants rassemblés autour de lui que c'étaient les *prêtres catholiques* qui avaient crucifié Notre-Seigneur Jésus-Christ sur le Calvaire. M. le curé de Saint-Martin se trouvait présent et a été témoin des éclats de rire que cette singulière proposition a excités parmi tous les audi-

teurs. Il a demandé au prédicant de quel droit il s'introduisait dans son troupeau. Celui-ci a répondu, comme répondent tous ses confrères, qu'il voulait prémunir ces chrétiens contre les erreurs et les superstitions qu'on leur enseignait, et prêcher la vérité qu'on leur cachait; que les prêtres n'étaient que des marchands d'indulgences. Là dessus M. le curé de Saint-Martin a prié son peuple de dire si jamais un des habitants de Saint-Léger avait un sou à donner pour cet objet. Tous ont répondu négativement et se sont récriés contre la calomnie. Dans les environs d'Aulnay, les colporteurs ont déployé d'autant plus de fanatisme que ce canton manque de prêtres, faute de presbytère, et à cause du délabrement des églises; ils n'ont pas eu honte de publier que M. l'abbé Fradin, un des plus pieux et des plus savants prêtres du diocèse, s'était fait protestant. Ce digne ecclésiastique est en ce moment chanoine de la cathédrale. Ils ont ensuite entrepris de prouver que la confession était dangereuse, étant, disaient-ils, une invention des prêtres, qui voulaient pénétrer dans les secrets des familles, pour brouiller ensuite les époux et les épouses, les enfants et les parents. Un paysan a donné un démenti formel à ces dernières allégations, en citant l'exemple d'un ménage où la paix n'était rentrée que depuis que les époux s'étaient confessés et avaient fait bénir leur union. Sur ce que le prédicant avait avancé que les prêtres ne songeaient qu'à amasser de l'argent: Cela n'est pas vrai, a répondu le paysan: notre pauvre curé ne mange presque que du pain pour pouvoir assister les pauvres et donner ce qu'il a de reste à son église. Tout le monde sait qu'il ne se laisse jamais un denier. Il parlait de l'excellent M. Martin, curé de Charbonnières, et résidant, faute de presbytère, à Pailhé.

Dans les lieux où se trouvent les ecclésiastiques les plus renommés par leurs connaissances et leur zèle, les colporteurs cherchent à leur susciter mille ennuis par les calomnies les plus noires et les plus ridicules qu'ils inventent et débitent sur leur compte. M. le curé du canton de Maiba est un homme si généralement estimé par sa sagesse, sa science, sa douceur, son parfait désintéressement, que les jours les plus orageux ne lui ont suscité, par le passé, aucune espèce de chagrin. C'est ce digne ecclésiastique, étranger à toute autre chose qu'à son ministère, qui ne s'est jamais mêlé de discussions politiques, c'est, dis-je, cet homme révérent que les colporteurs ont fait dénoncer deux fois, par le brigadier de la gendarmerie, comme étant hostile au Gouvernement, dont il aurait prédit la chute prochaine. Il n'a pas eu de peine à se justifier; mais devrait-on souffrir que des coureurs, sous le manteau de l'Évangile, vissent inquiéter de paisibles curés, les contraignent à se défendre, et à voir la zizanie croître au milieu de leurs brebis? Ne serait-il pas dans l'intérêt des gouvernements d'arrêter cette propagande séditieuse? Est-ce donc parce que les colporteurs sont les ennemis furieux du catholicisme, qu'ils ont droit à plus d'impunité? Que dirait-on, si l'on voyait nos prêtres se porter au milieu des protestants, les rassembler sous des abris quelconques, et là, vociférer contre les prétendus réformés? Mais les prêtres et la religion qu'ils enseignent, n'auraient-ils aucun droit d'être protégés contre une horde de fanatiques semant la discorde et le trouble partout où ils vont? Dans le mois d'avril dernier, l'évêque de La Rochelle a cru devoir publier une *lettre pastorale* pour prémunir son diocèse contre les prédications des colporteurs et les livres dangereux qu'ils répandent. Ils ont répondu sans façon, et en colporteurs, à la lettre du prélat, par un écrit imprimé chez *Mareschal*. L'évêque y est peint tout simplement comme un faussaire. Les colporteurs lui donnent des leçons sur le sens des divines Écritures, dont ils prétendent qu'il fait constamment de fausses applications, ils le représentent ou endormi dans une molle oisiveté, au sein des délices et de l'abondance, nagant dans l'or et l'argent, qui arrive à flots dans son palais, ou se repaissant du souvenir des scènes les plus sanglantes, dont ils le disent en quelque sorte solidaire, ou inventant de prétendues conversions qui n'existent pas. Pour suppléer à sa négligence, les colporteurs arrivent fort à propos, afin d'accomplir ce qu'ils appellent une œuvre d'heureuse destruction par l'arrachement des dogmes du catholicisme, auxquels ils prétendent que le plus grand nombre de ses diocésains n'ont plus de foi. Ils sont assez insolents ou assez maladroits pour oser dire que c'est surtout de catholiques que se remplissent les bagnes et les prisons, et que c'est pour eux que se dressent les échafauds. Si, quelquefois, de rares protestants méritent ces peines, ils ne sont que des exceptions dans la généralité de ceux de leur communion, qui mènent une vie exempte de reproches! Tous ces moyens vous paraissent bien misérables, mais songez qu'on s'adresse à de pauvres paysans.

Dans plusieurs communes, ce sont les maires eux-mêmes qui procurent un local à ces dangereux aventuriers! et ils autorisent, par leur présence, ces conventicules séditieux! et des maîtres d'école se chargent d'être les dépositaires et les propagateurs d'ignobles et incendiaires pamphlets.

Les colporteurs, dans la réponse dont je viens de parler, emploient tout l'artifice dont ils sont capables pour rendre incroyables les nombreuses conversions qui, depuis un certain nombre d'années, se sont opérées dans le diocèse de La Rochelle; ils s'efforcent de les réduire au retour de quelques malades, de quelques têtes faibles, ou de quelques indigents que l'on aurait payés, afin de les débarrasser à se faire catholiques. Il est pourtant de notoriété publique qu'aucun de ceux qui ont renoncé à l'hérésie n'a reçu un seul denier pour cela; plusieurs, même, ont sacrifié tous les avantages temporels dont ils jouissaient ou pouvaient jouir en demeurant protestants. D'un autre côté, il est également notoire que la propagande ne cesse de faire brûler l'or ou l'argent aux yeux de ceux qu'elle espère pouvoir faire apot-

zier. Elle le nie, mais nier ou affirmer contre la vérité lui est tout à fait indifférent : c'est un principe que Calvin a consacré, il y a près de trois cents ans, dans l'intérêt de sa secte. On est allé jusque dans les cachots, marchander l'âme de quelques prisonniers, qui ont repoussé d'aussi indignes propositions.

Plusieurs ouvrages très intéressants ont paru, ces dernières années, dans le diocèse de La Rochelle, pour réfuter les accusations ou les objections de la prétendue réforme ; les raisonnements et les preuves étaient sans réplique. Les colporteurs n'en distribuent pas avec moins d'effronterie les livres dont on a dévoilé l'imposture. Mais Dieu permet que la vérité, en dépit des efforts et de la rage de l'hérésie, gagne tous les jours du terrain ; les esprits droits et honnêtes se lassent, de toutes parts, d'être plus longtemps les jouets de la plus astucieuse des sectes. Les abjurations deviennent chaque année plus nombreuses : le diocèse de La Rochelle, qui, dans l'étendue de son territoire actuel, renfermait, il n'y a guère qu'un demi-siècle, près de cent mille protestants, n'en compte plus aujourd'hui qu'environ quinze mille ; il en aurait beaucoup moins encore si des raisons de famille ne retardaient pas le retour d'un grand nombre.

— Nos lecteurs auront remarqué dans les annonces littéraires de notre feuille du 14 septembre une publication digne de toute leur attention. *Les Mémoires historiques du cardinal Pacci* sont le complément indispensables et l'une des plus importantes pièces de toute l'histoire de l'Eglise menée jusqu'à nos jours. Ces mémoires montrent à découvert le plan de Dieu dans les événements contemporains et dans le gouvernement de l'Eglise en ces temps difficiles. Il ne se peut trouver ni un plus grand spectacle que celui de l'Eglise au milieu de nos révolutions, ni un observateur plus élevé et plus clairvoyant que le vénérable cardinal Pacci. Nous ajouterons que l'illustre auteur pouvait difficilement rencontrer un traducteur plus recommandable et plus consciencieux que M. l'abbé Sionnet. Nous rendrons très prochainement compte de cet ouvrage.

ANGLETERRE.

— Les Sœurs de Charité, qui, depuis la réforme jusqu'à ce jour, n'avaient jamais été reçues dans la capitale de l'Angleterre, viennent d'y être installées, il y a peu de semaines. Huit Sœurs et une novice ont été envoyées à Londres par la maison Baggot-Street, à Dublin, et sont établies provisoirement dans Queen-Square, sous le patronage de M. Griffiths, vicaire-apostolique de Londres, et de la noblesse catholique d'Angleterre.

ESPAGNE.

— Une cérémonie intéressante a eu lieu, le 28 du mois dernier, à Madrid. Dix Sœurs de la Charité, de l'ordre de Saint-Vincent-de-Paul, Espagnoles accompagnées de deux directeurs spirituels de l'ordre des Lazaristes, également espagnols, recevaient une exhortation touchante de l'évêque des Canaries, et se mettaient en route pour la ville de Mexico, en Amérique. Plusieurs personnes charitables de cette ville avaient demandé au directeur-général des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, en Espagne, un certain nombre de Sœurs pour fonder une maison de noviciat. Une des conditions était qu'elles fussent espagnoles. Le gouvernement de la république avait accordé son autorisation dans les termes les plus flatteurs pour l'Ordre, et le gouvernement espagnol s'est empressé, de son côté, d'autoriser l'entreprise. En tête des pieux habitants de Mexico qui ont conçu et exécuté le dessein de cette fondation, on compte la comtesse de Cortina. La personne chargée de la négociation à Madrid, était D. Bonifacio Gonzalez de Cordoba. Une maison convenable, avec un local pour une école gratuite, une pension annuelle de quatre mille piastres fortes (environ 20,000 fr.), les frais du voyage par elles et leurs directeurs, et la liberté de recevoir des donations, telles sont les ressources assurées aux Sœurs par l'acte de fondation du nouveau noviciat.

Le nombre des Sœurs qui se sont offertes pour concourir à cette fondation a dépassé de beaucoup celui qui était nécessaire. Le directeur n'a entre elles que l'embarras du choix. A Mexico, les filles de Saint-Vincent de Paul s'adonneront aux divers offices de leur ordre, à l'éducation gratuite, au soin des hôpitaux, des maisons d'enfants-trouvés, et principalement à la visite des mala les indigents ; mais elles n'auront d'abord sous leur direction aucun établissement déterminé. A mesure que leur noyau grossira et poussera des rejetons, la république américaine ne manquera pas de solliciter l'emploi de leur zèle. La civilisation du Nouveau-Monde, par le christianisme de l'Ancien, n'est pas encore un œuvre terminée.

CANADÉ.

— On écrit de la Caïée : « Les chrétiens de la ville, charnés de l'école ouverte récemment par les RR. PP. Capucins, se sont empressés d'y placer leurs enfans qui fréquentaient l'école protestante, MM. les missionnaires, débarqués encore de ce point, doivent déjà l'avoir abandonné. »

AMÉRIQUE.

Le puséisme aux Etats-Unis.— On lit dans le *Courrier* :

« Nous reprochions tout à l'heure aux deux armées électorales de n'avoir ni modération ni courtoisie, dans leurs querelles. Mais ce n'est pas seulement pour les misérables intérêts de ce bas monde, c'est aussi pour les choses du ciel que les membres de la famille américaine se laissent souvent entraîner à des luttes peu fraternelles. Pendant que les inimitiés politiques se donnaient carrière dans les rues, le temple de Dieu voyait se renouveler dans son enceinte sacrée les scandaleux débats que suscita, l'année dernière à pareille époque, l'apparition du *Puséisme*, cette nouvelle réforme du protestantisme qui n'est qu'un retour aux dogmes et aux lois de la religion ca-

tholique. Le Puséisme, en effet, a pour but de faire cesser l'indépendance par trop républicaine du clergé et des fidèles vis-à-vis des dignitaires de l'Eglise protestante honorifique, mais aussi qu'elle entraîne avec elle une autorité proportionnée à l'élevation du titre ; il veut, en un mot, que les évêques aient, sur les ministres de leur diocèse, un pouvoir temporel analogue à celui qu'ont les évêques catholiques sur les prêtres. De là au rétablissement de la puissance papale, il n'y a pas loin, car du moment que vous disséminez sur toute la surface de votre république protestante des chefs religieux revêtus d'une égale puissance, au-dessus d'eux il faut une volonté supérieure, générale, comme, au-dessus des 26 gouvernemens de votre famille politique, il a fallu un exécutif fédéral. Le Puséisme revient encore au catholicisme sur une autre question fort grave de la discipline ecclésiastique, celle du célibat des ministres de l'Evangile. Les Puséistes n'en font encore qu'à expriquer des préférences en faveur du célibat, sans proscrire d'une manière absolue le mariage ; mais cette préférence est déjà un hommage rendu au catholicisme. »

Du reste, il n'entre ni dans nos intentions ni dans notre mission d'aborder l'examen de ces difficiles problèmes théologiques. Nous avons voulu seulement constater le renouvellement d'une lutte religieuse qui préoccupe vivement l'opinion publique et qui menace d'entraîner la dissolution de l'Eglise protestante dite Episcopalienn. Au sein de laquelle a éclaté le schisme. Le chef du Puséisme est l'évêque Orderdonk, frère de celui dont la piété a eu de si étranges intempérances, en Pensylvanie. Autour de lui, se rallient les membres les plus éminens de son clergé, et, depuis un an, il a fait grand nombre de prosélytes, car, à la convention annuelle précédente, ses prétentions échouèrent contre les résistances d'une majorité majoritaire, tandis que, cette fois, dès le début, il a été manifeste que la majorité appartenait au puséisme. Les trois premières séances, d'ailleurs, se sont mutuellement accusées de péchés et d'intentions aussi contraires au christianisme que le sont au patriotisme les méfaits dont les whigs accusaient avant-hier des démocrates. »

— On mande de Philadelphie à l'Univers, à l'occasion des troubles qui ont éclaté dans cette ville :

« Vous êtes sans doute, Monsieur, depuis longtemps au courant des troubles de Philadelphie. Je crains bien qu'on ne se fait pas l'illusion en France sur la véritable cause de ces désordres. Le protestantisme, si vanté par l'incrédulité pour son esprit de tolérance, vient encore de montrer, même aux aveugles et pour la centième fois, son odieux fanatisme et sa haine implacable pour la seule véritable Eglise. Tout cela ne peut être attribué qu'aux prédicateurs fanatiques qui, voyant la marche progressive du catholicisme au milieu d'eux malgré les calomnies incessantes de leurs pamphlets, leurs journaux et leurs chaires, surtout depuis deux ans, crurent qu'ils étaient en droit de soulever la fureur populaire pour arrêter les progrès de cette religion si corrompue, comme ils disent, et qui infecte toutes les contrées où elle pénètre. On a pu voir, dans cette occasion, une multitude innombrable poussant des cris de joie à la chute d'une croix d'un clocher enflammé, des pompiers refusant de jeter une goutte d'eau sur des maisons en bras-armées, un prêtre puni parce qu'elle appartenait à des catholiques. Et aujourd'hui encore on menace de brûler les maisons des protestants même qui donneront le moindre emploi chez eux à un catholique. Ici même (Dulwich), le jour de l'anniversaire de l'indépendance, un ministre presbytérien déclama avec fureur contre la France. Voyez, disant-il, la belle France ; qu'y trouvez-vous ? Ignorance, corruption, impiété, et pourquoi ? parce qu'elle est catholique. Un autre prédicateur méthodiste recommandait, il y a quinze jours, d'éviter soigneusement tout contact et tout rapport avec ces idolâtres et trompeurs, désignant les catholiques. J'ai connu des soldats mis en prison pour n'avoir pas voulu assister à un sermon d'un ministre protestant, parce qu'ils étaient catholiques. J'ai vu un ministre presbytérien faire chasser par les dragons un missionnaire catholique qui allait s'établir parmi les sauvages, à quelques lieues de sa demeure. Voilà les actes de ces gens si vantés pour leur tolérance. »

NOUVELLES POLITIQUES.

CANADA.

Association du Rappel.— La devise d'O'Connell a toujours été : *Que votre agitateur soit sans péché devant Dieu, et sans crime devant la loi et sans reproche devant les hommes.* C'est en adhérent strictement à ces principes et en faisant exclure de l'association du rappel tous ceux qui y contraignaient qu'il a réussi, malgré toutes les influences gouvernementales du plus puissant empire du monde à remporter une victoire morale qui ouvre une voie nouvelle à l'humanité pour obtenir le redressement de ses griefs. Nous avions donc raison de croire que les auteurs des décrets qui ont affligé et déshonoré Québec dans la nuit de mardi à mercredi dernier ne pouvaient pas être de vrais disciples d'O'Connell, de vrais *rappelers*. En effet, l'association du rappel à Québec s'est réunie le lendemain soir à l'hôtel du Prince de Galles sous la présidence de M. J. Maguire, avec, et a passé à l'unanimité les résolutions suivantes :

« Que nous avons appris avec un profond regret qu'un nombre de personnes dérangées, agissant sous le nom usurpé de *rappelers*, ont commis des actes de violence contre les personnes et les propriétés de quelques-uns de nos concitoyens de la Basse-Ville de Québec dans la soirée du 8 du courant. Qu'après une investigation judiciaire de la cause et du progrès de ces

honteux outrage, nous avons la joie de savoir que les personnes y impliquées ne sont pas des *repeaters*, ou si des membres de cette association y ont participé en quelque manière qu'il soit, il sera expulsé de l'association, et son nom sera rayé de la liste de ses membres.

Que l'association, pour manifester son entière désapprobation de la conduite des personnes en question, et son désir sincère de les voir traduire en justice, offre par les présentes la somme de cent piastres à la personne ou aux personnes par les informations des témoignages de qui les principaux seront découverts et punis.

Québec, 10 octobre 1844.

J. DALY.
Canadien.

ANGLETERRE.

—On sait qu'un conseil de cabinet avait été tenu dernièrement à Londres, pour prendre en considération l'affaire de Taïti, et la réponse qui devait être faite à la communication du gouvernement français sur ce sujet. Le *Times*, arrivé aujourd'hui à Paris, annonce que la question a été résolue. Voici l'article du journal anglais :

« Nous avons à féliciter le pays de la nouvelle véritablement heureuse d'un arrangement probable de la question de Taïti, et de la cessation de toutes craintes d'une rupture entre nous et la France. La question a été résolue d'une manière également honorable pour les deux nations. L'insulte faite à l'Angleterre a été effacée sans que la dignité de la France puisse en être atteinte en aucune façon ; nous avons obtenu les concessions que nous pouvions demander avec justice, et la France n'a accordé que ce que, en justice, elle ne pouvait refuser.

« Nous ne voyons là pour nous aucune occasion de triomphe et d'exaltation, mais simplement de contentement et de satisfaction. Nous recevons seulement une compensation pour un affront fait par un officier français à notre pays, et que notre honneur, notre rang national ne nous permettaient pas de laisser passer. Et le gouvernement français a agi très sensément en ne se considérant point comme engagé par un acte d'un de ses agents subordonnés. C'eût été une exagération de susceptibilité et de hauteur morbide qu'd'agir autrement. Comment un gouvernement pourrait-il toujours compter sur l'infaillibilité de la conduite des officiers qu'il choisit ? Un gouvernement se trouvera quelque fois, quels que soient ses choix, engagé dans des difficultés par les actes de ses subordonnés et de ses instruments, et dans de pareils cas ce qu'il y a de mieux à faire c'est de le désavouer. Une fois désavoués ni les actes, ni la réparation dont ils sont l'objet ne sont un discrédit ni une humiliation pour un gouvernement, simplement parce que n'assumant pas la responsabilité de ces actes, il ne fait point la réparation pour lui, mais pour un autre.

« M. d'Aubigny a été éloigné de Taïti ; sa conduite a été l'objet d'une excuse, et satisfaction, nous dit-on, sera donnée à M. Pritchard pour le mauvais traitement qu'il a reçu. M. d'Aubigny avait été préalablement censuré par son supérieur, le capitaine Bruat, et ce blâme additionnel dont il a été l'objet, accompagné d'une suffisante mesure de satisfaction pour la personne insultée, est, de la part du gouvernement français une admission suffisante de notre accusation contre M. d'Aubigny. Cet officier n'est point, cela est vrai, déstitué, il n'est point nécessaire qu'il le soit ; dès que son gouvernement reconnaît que ces actes étaient injustifiables, c'est tout ce qu'il fallait. Nous ne voulons pas nous venger sur un individu ; tout ce que nous voulons, c'est qu'il soit distingué de sa nation.

« La conduite précédenle de M. Pritchard dans ses fonctions nous détermine aussi beaucoup à considérer ce jugement de la conduite de M. d'Aubigny comme amplement suffisant. Que M. Pritchard fût certainement sorti des bornes légitimes dans sa conduite à l'égard des Français après leur occupation de l'île, et eût agi plus ou moins comme partisan et fauteur d'actes hostiles contre eux, cela ne semble que trop probable ; et, bien que des dispositions pareilles de sa part, tant qu'elles ne s'exprimaient pas par des actes positifs et avoués d'hostilité, ne donnaient pas le droit de le saisir et de le priver du privilège d'inviolabilité qui entoure la personne d'un consul anglais, cependant elles étaient une provocation à la violence, et par conséquent doivent en être considérées comme une atténuation. M. Pritchard n'était certainement pas une personne convenable pour être jamais nommée à un consulat ; et sa nomination ne fait aucunement honneur au jugement de son patron, lord Palmerston. Il était allé à Taïti comme missionnaire ; ceci tend déjà son choix singulier ; non pas que nous pensions plus mal d'un homme parce qu'il est missionnaire, mais nous n'approuvons pas qu'un missionnaire veuille devenir consul, et mêler la tâche de convertir les âmes avec celles d'inspecter les cargaisons et de diriger le commerce et la navigation. Un missionnaire ne devrait pas désirer un poste de cette nature et par conséquent n'est pas une personne convenable pour le remplir. Quoiqu'il en soit, M. Pritchard s'était signalé, dans sa carrière de missionnaire, par un usage hardi de l'épée spirituelle, et il paraît que ceci frappa lord Palmerston ; et en même temps la manière dont il avait forcément déporté deux missionnaires français, ses rivaux, aux îles Gambier, recommanda ce chef de la mission anglaise au ministère des affaires étrangères comme un esprit actif et un homme habile. Cette activité, à ce qu'il paraît, a continué, et c'est ce qui a contribué à amener ces troubles.

« Le fait est que ni l'un ni l'autre pays n'a été convenablement représenté par ces fonctionnaires à Taïti. M. Pritchard était un intrigant et un brouillon ; M. d'Aubigny un homme bouillant et peu scrupuleux. Il eût été ridicule pour les deux gouvernements d'en venir aux prises parce qu'il était arrivé à ces deux hommes turbulents d'entrer en collision, revêtus

qu'ils étaient de fonctions officielles. Nous sommes tout prêts, pour notre part, à les jeter tous deux par-dessus le bord, et à débarrasser les deux pays de toute solidarité avec eux. Dans cet état de la question, il est comparativement de peu de conséquence de savoir lequel des deux combattants a frappé le coup sensible, a commis l'agression ouverte. Tous deux étaient blâmables ; et bien que l'acte d'hostilité ouverte soit celui qu'il fallait prendre en considération, parce qu'il était positif, par conséquent public, et devait être l'objet d'une justification, cependant les deux pays n'y sont pour rien, et tous deux ont l'honneur sauf, parce qu'aucun d'eux n'a pris strictement aucune part dans cet acte, ou dans les faits qui l'ont provoqué.

« Quelque appréhension et quelque dépense de paroles qu'il y ait eu sur ce sujet, toute chance d'une guerre à ce ridicule propos est maintenant, nous en avons la confiance, tout à fait finie. Aucun homme sensé n'a, en vérité jamais pu croire qu'une telle chose fût probable avec une cause de dispute si triviale, et avec deux gouvernements si pacifiques pour la discuter. Mais quoi qu'il en ait été, c'est maintenant fini, et le nuage peut, nous l'espérons, être considéré comme passé. »

Cet article du *Times* a une importance plus qu'ordinaire. Un courrier de Londres a porté au ministère des affaires étrangères un numéro du journal anglais qui le contient, et qui a pu être remis hier au soir à M. Guizot. L'article a été aussitôt communiqué au *Journal des Débats*, qui l'a publié ce matin en *premier Paris*, sans aucune réflexion, absolument comme il reproduit d'habitude les articles officiels du *Moniteur*.

FRANCE.

—On nous écrit de Chamonix, 27 août :

« MM. Bravais, Martin et Lepileur après avoir visité toute la partie des Alpes qui entoure le Mont-Blanc et recueilli une foule d'observations intéressantes au point de vue météorologique et théologique ; après avoir étudié la marche et l'altitude des nombreux glaciers qui s'allongent dans toutes les directions, et qui offrent aujourd'hui un intérêt si grand à cause de l'enchaînement qui semble les lier aux transports des blocs erratiques dont les traînées s'observent à de grandes distances, tentent aujourd'hui une troisième ascension. Ils vont coucher ce soir au Grand-Plateau, à 600 mètres de la cime.

« Là ils retrouveront leur tente, leurs instruments et les vivres qu'ils y ont laissés. Demain, 28, si le temps les favorise, comme il y a apparence, ils atteindront le but si désiré vers les dix heures du matin. Ils y établiront une petite tente pour y séjourner quelques jours et quelques nuits, si cela est possible.

« Si cette dernière tentative de ces zélés naturalistes ne réussissait pas, leur temps n'aurait pas été complètement perdu, et il n'est pas douteux qu'ils ne rapportent de leurs excursions aux environs de Mont-Blanc une foule de documents et d'observations dont la science profitera. Espérons cependant que le succès couronnera leur courageuse entreprise. »

ESPAGNE.

—Les nouvelles des élections sont encore incertaines et contradictoires. Il paraît que le gouvernement a la majorité dans la plupart des provinces ; mais dans certains districts les monarchiques-religieux ont eu le dessus. Des hommes qui avaient combattu pour D. Carlos ont été nommés scrutateurs dans quelques collèges.

—Le résultat des premières opérations électorales dans la ville de Madrid nous est connu ce soir. Les bureaux ont été formés selon les vœux du Gouvernement.

On assure que le petit nombre de progressistes qui a pris part aux élections s'est réuni aux modérés. Les absolutistes ou monarchiques, entrés en lice comme nous l'avons annoncé, ont échoué dans cette première épreuve.

PORTUGAL.

—Des nouvelles assez intéressantes arrivent du Portugal par différentes voies. M. Gonzalez-Bravo, chef, il y a six mois, du cabinet espagnol, et maintenant ministre plénipotentiaire à Lisbonne, est arrivé dans cette capitale et a remis ses lettres de créance. Le discours prononcé par lui en cette occasion contient la phrase suivante :

« Les événements politiques de l'Espagne, dans lesquels j'ai figuré quelque peu, m'ont appris à connaître jusqu'à quel point sont identiques les relations réciproques entre deux nations que la Providence fit sœurs. »

La réponse de la reine a été de la plus rigoureuse banalité ; cela n'a pas empêché les journaux anglais de dénoncer ce colloque officiel comme l'indice d'un plan formidable contre l'influence de l'Angleterre en Portugal. On sait que M. Costa Cabral, un des personnages les plus surprenants du monde politique moderne, est, dans son pays, à la tête d'une réaction des idées en un sens monarchique et national. Sa suprématie, qui s'est consolidée d'une manière inattendue, gêne l'Angleterre. Un parti, clandestinement excité par l'Angleterre, commence à s'élever contre lui. On rapporte que le duc de Palmella, chef du parti anglais à Lisbonne, se déclare hautement contre le fortuné et hardi ministre. Le *Morning Herald* raconte le fait suivant :

« La reine ayant demandé à M. le duc de Palmella son opinion sur le décret du 1er courant (relatif à l'organisation judiciaire), le duc répondit à Sa Majesté :

« Madame, je vais vous raconter une anecdote. Je me trouvais à Paris lors des troubles qui eurent lieu à l'occasion de la mort du général Lamarque. Voulant reconnaître les bontés que le roi Louis-Philippe avait eues pour moi, j'allai aux Tuileries : contre mon attente, je trouvai le roi parfaite-

ment calme. J'en témoignai mon étonnement à Sa Majesté, qui me répondit dans les termes suivants : "Quand un roi obéit aux lois et respecte la Constitution, quoi qu'il arrive, il n'a rien à redouter. Je regrette que la tranquillité soit troublée, mais je n'en suis pas cause ; et si vous me voyez calme, c'est que ma conscience ne me reproche rien."

"Le roi Ferdinand, qui était présent, parut choqué de cette anecdote ; il dit au duc : "Et nous, ne respectons-nous pas la Constitution?"

"Le duc répondit : "Je n'ai point dit cela, Sire, je n'ai que raconté une anecdote."

"La reine demanda alors au duc ce qu'il pensait du décret. Le duc répondit qu'il réfléchirait et donnerait son avis avec tout le respect qu'il devait à S. M. et aux libertés de son pays. Le lendemain le duc envoya sa protestation au ministre de l'intérieur."

S'il faut en croire d'autres assertions, M. G. Bravo est allé offrir à la reine Dona Maria dix mille hommes de troupes espagnoles pour appuyer en Portugal un vaste plan de contre-révolution préparé en commun par les deux gouvernements péninsulaires. Inutile de faire sentir le peu de crédit que mérite cette nouvelle. Au fond, les vues de M. G. Bravo et celles de Costa Cabral peuvent concorder à merveille ; et l'idée d'une coalition monarchique pour sauver la Péninsule des agitations révolutionnaires, rencontrerait probablement dans les deux pays intéressés, et dans toute l'Europe, une puissante adhésion ; mais l'Angleterre et les agitateurs qu'elle patronne ont trop de rancune tout à la fois contre Costa Cabral et contre G. Bravo pour qu'il soit prudent de s'en rapporter à toutes leurs assertions.

—Des nouvelles de Rome annoncent que des négociations entamées auprès de don Miguel pour obtenir de lui un acte de renonciation aux droits qu'il revendique, sont restées sans résultat. Le gouvernement portugais lui offrait une pension et un asile sur le sol de la patrie. Le prince préfère encore les générosités pontificales, dont il vit depuis plusieurs années. Cent mille francs par an lui permettent de mener, à Rome, un genre de vie conforme au sentiment de ses infortunes. Du reste, son nom n'intervient nullement dans les trames contre-révolutionnaires impâtées au cabinet portugais. Il s'agit, à Lisbonne comme à Madrid, d'une restauration des principes monarchiques au profit des royautés nouvelles, et non d'un retour à des princes vaincus et exilés par la révolution.

—Le ministère actuel du Portugal, dirigé par un homme énergique et hardi, M. Costa-Cabral, a récemment adopté des résolutions qui ont vivement mis les partis aux prises. Ses adversaires prétendent qu'il vise au renversement de la constitution portugaise, à la restauration de l'absolutisme. Ses amis protestent contre tout projet de cette nature et récriminent avec force. M. Costa Cabral est en lutte ouverte avec l'influence anglaise, qui fait mille efforts, en la personne de lord Howard de Walden, diplomate de l'école de lord Palmerston, soigneusement maintenu à Lisbonne par lord Aberdeen, pour ressaisir la haute main sur la direction des affaires. Il offre qu'une réclamation, même juste, soit présentée par lord Howard de Walden, pour qu'aussiôt M. Costa-Cabral s'empresse de faire le contraire.

Dernièrement, M. Silva Carvalho, un des principaux adversaires du cabinet portugais, se présenta au palais de Cintra pour remettre directement à la Reine une protestation contre un décret qui venait d'être rendu. Il y avait ce jour-là grand gala à la Cour, et M. Silva Carvalho devait, comme beaucoup d'autres personnages de distinction, s'asseoir à la table royale. La Reine, mécontente de la démarche qu'il faisait auprès d'elle, en l'absence du ministre responsable, donna ordre que le couvert de M. Carvalho fût enlevé. Le procédé était un peu rude. Que fit lord Howard de Walden en cette conjoncture ? Apprenant la mésaventure de M. Carvalho, il l'invita à venir dîner chez lui, comme pour le venger des dédains de la Reine, comme pour montrer à toute la population de Lisbonne qu'en couvrant la disgrâce de Sa Majesté ou de ses ministres, c'était le plus sûr moyen de mériter les bons offices et les attentions de l'ambassade britannique.

RUSSIE.

—On lit dans le *Journal allemand de Francfort* :

"Malgré les démarches qui ont été faites en faveur de la population israélite des frontières de Russie et de Pologne, la translation de cette population est irrévocablement résolue comme étant l'unique moyen de maintenir le système d'exclusion et des lois qui les protègent. Cent mille israélites seront compris dans cette mesure. Il est vrai que les israélites riches ont obtenu l'autorisation de vendre librement leurs immeubles, et de fixer leur résidence où il leur plaira. On a considéré cela comme une faveur, mais c'est une illusion. En effet, les israélites étant forcés d'aéliéner leurs immeubles, en trouveront difficilement un prix convenable ; et, d'un autre côté on ne leur permet d'aller s'établir que dans les gouvernements qui faisaient partie du royaume de Pologne lors du premier partage. Or, la population israélite dans ces gouvernements est si nombreuse, que les nouveaux venus ne sauraient espérer pouvoir exploiter une industrie en concurrence avec leurs co-religionnaires. Quant aux immeubles appartenant aux israélites moins aisés, le gouvernement les prendra sur estimation, mais il en paiera un prix si médiocre, qu'on ne pourra même couvrir les frais de ce nouvel établissement. Ce qu'il y a de plus triste, c'est que les contrées où les israélites seront envoyés sont non-seulement presque désertes, mais de plus stériles que les produits des terres compenseront à peine les frais de culture."

AUTRICHE.

—Tous les commandants de navires de guerre autrichiens ont suivi l'amiral Bandiera à Venise, où il a été appelé pour rendre compte de sa négligence,

si ce n'est de sa connivence, à l'occasion de la défection de ses deux fils et de plusieurs autres officiers. On prétendait avoir en main la preuve qu'il avait su et cédé au Gouvernement ces disparitions des déserteurs et les préparatifs de leur départ. On assure que l'amiral Bandiera s'est justifié, et que son commandement de l'escadre du Levant lui sera rendu. On ajoute que la femme de l'amiral vient de succomber au chagrin que lui a cause le malheur qui a récemment frappé sa famille.

SUISSE.

—On fabrique en ce moment, à Genève, des montres fort remarquables par leur peu d'épaisseur. Elles ne présentent qu'une ligne et une seizième de ligne. C'est en plaçant les aiguilles à côté du mouvement, au lieu de lui être superposées, qu'on a pu obtenir cette réduction dans la hauteur. Aussi le calibre, c'est-à-dire l'argent, est-il augmenté d'un demi-centimètre, sans dépasser cependant les limites ordinaires.

SYRIE.

—Il n'est presque pas une seule des villes provinciales de la Syrie qui ne se soit mise en état de quasi-insurrection, à l'occasion du licenciement de l'armée turque. Une rixe survenue entre deux tribus d'arabes, dont l'une était favorisée par le pacha d'Alep, a fait prendre les armes à la tribu des Alessi, qui se sont portés en armes, au nombre de 7,000, d'autres disent de 20,000 hommes, sur la petite ville de Tarsis, dont ils ont brûlé les maisons et enlevé le bétail. Ils ont également emporté Ellis, d'où ils ont tout enlevé, hommes et bêtes. Le pacha d'Alep s'est vu contraint de leur envoyer un parlementaire, chargé de traiter de la paix. Tripoli aussi a été en proie à une émeute que le concours de l'armée turque avec le pacha a pu seul étouffer à temps. Le Liban est toujours en fermentation ; les communications entre Damas et Beyrouth sont interrompues. Quand à Alep et à Damas, on sait que ces deux grandes villes ont décidé de refuser des secours. La population s'est pourvue de poudre et de plomb.

GRÈCE.

—Des nouvelles que l'on vient de recevoir d'Athènes sont extrêmement inquiétantes. La plus grande fermentation y régnait le 22 août, et la troupe avait été forcée de faire feu sur les attroupements populaires. Dans des circonstances si critiques, le roi avait déployé une grande énergie de caractère, et le peuple en était rempli d'admiration. Tout n'est pas fini cependant : les factions russes et anglaises se disputent longuement encore le pouvoir, tombé aux mains de la première de ces factions par la retraite du ministère Mavrocordat. On finira bien par se convaincre qu'en émancipant la Grèce à l'aide de protocoles, on n'a fait qu'ouvrir une vaste arène où les premiers auteurs de ces protocoles, l'Angleterre et la Russie, se livrent un grand combat d'avant-garde, en attendant que leurs forces principales se mettent en marche pour se disputer l'Orient. La France a peut être raison de se tenir en dehors de ces premières collisions, non cependant sans leur vouer la plus sérieuse attention ; elle peut se réserver pour le moment où l'emploi de ses forces deviendra décisif dans la grande mêlée qu'amènera inévitablement le partage des dépouilles du Croissant.

AMÉRIQUE.

—Guerrier, duc de Christophe, le nouveau général d'Haïti, est d'apparence plus qu'excentrique ; c'est un des pauvres planteurs de la plaine. Il se couvre d'une jaquette et de pantalons de grosse toile d'Osnauburg, porte un vieux chapeau de paille, sans bas ni souliers, avec ses talons nus et porte, quand il monte à cheval, un énorme tromblon, capable de lancer des balles de deux livres ; avec cela une ceinture toute garnie de pistolets. Les chefs sont affublés, pour la plupart, dans ce goût là, repoussant avec dédain l'uniforme militaire usité.

Noms des principaux souverains du globe. — France. — Louis-Philippe 1er, né à Paris le 6 octobre 1778, prononcé Roi des Français le 9 août 1830, marié le 25 novembre 1809, à Marie-Anne, fille de Ferdinand 1er, Roi de Deux-Siciles, née le 26 avril 1783.

Sont issus de ce mariage :

1o. Ferdinand-Philippe-Louis d'Orléans, mort le 13 juillet 1842. Il avait épousé Hélène-Louise-Elizabeth de Mecklembourg, née le 24 janvier 1814. Cette veuve est mère de Louis-Philippe-Hébert d'Orléans, comte de Paris, né le 24 août 1828, et de Robert-Philippe-Louis-Eugène-Ferdinand d'Orléans, né le 9 novembre 1840, duc de Chartres.

2o. Louise-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, princesse d'Orléans, reine des Belges, née à Palerme le 3 avril 1812, et mariée le 9 août 1832, à Léopold, 1er roi des Belges.

3o. Louis-Charles-Philippe-Raphaël d'Orléans, duc de Nemours, né à Paris, le 25 octobre 1814, lieutenant-général, marié à Victoire-Antoinette-Auguste, princesse de Saxe-Cobourg-Gotha, née à Vienne le 14 octobre 1822.

4o. Marie-Clémentine-Caroline-Déopoline-Clothilde d'Orléans, née à Neuilly, le 3 juin 1817.

5o. François-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville, contre-amiral, né à Neuilly, le 14 août 1818, et marié à Dona-Françoisa, sœur de l'empereur du Brésil.

6o. Henri-Eugène-Philippe-Louis d'Orléans, duc d'Aumale, maréchal de camp, né à Paris, le 16 janvier 1822.

7o. Antoine-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier, capitaine d'artillerie, né à Neuilly, le 31 juillet 1824.

De la branche aînée des Bourbons, reste :

10. Marie-Thérèse Charlotte, fille du roi Louis XVI, née à Versailles, le 19 décembre 1778, veuve d'Angoulême.

20. Caroline-Ferdinande-Louise, duchesse de Berry, née le 5 novembre 1798, veuve de S. A. R. Mgr. le duc de Berry, et mère de Henri-Charles-Ferdinand-Marie Dieudonné, duc de Bordeaux, né à Paris le 20 septembre 1820, et de Marie-Louise-Thérèse, née à Paris, le 21 septembre 1819.

Italie.—Sa Sainteté Grégoire XVI, Maur Capillari, de l'ordre des Bénédictins Camaldules, né à Bellune, le 18 septembre 1765, réservé *in pectus* par S. S. Léon, dans le Consistoire du 21 mars 1825, déclaré dans celui du 13 mars 1826, élu Souverain-Pontife, à Rome, le 2 février 1831, couronné le 6 du même mois.

Espagne.—Isabelle (Marie-Louise), née le 10 octobre 1830.

Autriche.—Ferdinand Ier, empereur, roi de Bohême et de Hongrie, né le 19 avril 1793.

Deux-Céciles.—Ferdinand II, né le 12 janvier 1810.

Angleterre.—Victoria I, Maria-Alexandrine, née le 24 mai 1819.

Bavière.—Louis Charles-Auguste, né le 25 août 1819.

Brésil.—Pierre II, empereur, né le 23 décembre 1825.

Pays-Bas.—Guillaume II, né le 6 octobre 1786.

Belgique.—Léopold Ier, né le 16 décembre 1830.

Portugal.—Dona-Maria II, Da Gloria, né le 4 avril 1819.

Prusse.—Ferdéric-Guillaume IV, né le 15 octobre 1795.

Russie.—Nicholas Ier, Paulowitch, né le 7 juillet 1796.

Sardaigne.—Charles-Albert, né le 2 octobre 1798.

Saxe.—Ferdéric-Auguste, né le 8 mai 1797.

Suède et Norvège.—Ferdinand-Oscar.

Turquie.—Abdul-Medjid Khan Ier, né le 19 avril 1823.

Wurtemberg.—Guillaume, né le 27 septembre 1781.

Hanovre.—Ernest-Auguste né le 5 juin 1771.

Lucques.—Charles-Louis, infant d'Espagne, duc de Lucques, né le 22 décembre 1799.

Bade.—Léopold, grand duc, né le 29 août 1790.

Modène.—François IV, Joseph-Charles-Ambroise-Stanislas, né le 6 octobre 1779.

Parme.—Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla, née le 12 décembre 1791.

Hesse-Electorale.—Guillaume II, né le 28 de juillet 1777, électeur.

Grand-Duché de Hesse.—Louis II, né le 26 décembre 1777, grand-duc.

Toscane.—Léopold II, grand-duc, né le 3 octobre 1797.

Grèce.—Othon-Frédéric-Louis, né le 1er janvier 1815.

Bolivie.—Général Bolívar, président.

Chili.—Général Piédro, président.

Equateur.—Général Flores.

Etats-Unis.—John Tyler, vice-président.

Mexique.—Bustamente, président.

Nouvelle-Grenade.—De Marquez, président.

Pérou.—Gamara, président.

Rio de la Plata.—Le général Rosas, président.

Vénézuëla.—Le général Paëz.

LA VIERGE DE THURINGE.

LEGENDE SAXONNE.

Les dix jours accordés aux douleurs de la princesse se passèrent. Épuisée par ses longues veilles, la troupe des vierges succomba au sommeil : mais les premières clartés du jour leur firent apercevoir une longue et épaisse barbe rousse qui garnissait le menton de la princesse.

Les apprêts de la fête nuptiale se poursuivaient cependant au palais du prince des Sorbes, qui envoya à la princesse quelques-unes de ses femmes, chargées de lui porter les magnifiques vêtements dont il comptait parer sa victime.

Les vierges de Thuringe se repandaient en actions de grâces pour le prodige qu'avait opéré en faveur de la princesse son tout-puissant époux, lorsque, informé tout à coup du changement qui faisait leur joie, le prince sorbe accourut lui-même pour se convaincre par ses propres yeux que ce n'était point une horrible illusion. Convaincu bientôt de la réalité de la merveille qui faisait son désespoir, le Sorbe saisit la princesse par cette barbe touffue qui excitait sa fureur, et, la traînant sur le parvis de son appartement, il voulut la forcer à lui déclarer quel était le sorcier dont la puissance magique l'avait ainsi défigurée.

Les suivantes de la princesse, la voyant si cruellement traitée, poussaient jusqu'au ciel des cris de désespoir ; mais la fille du margrave, se relevant calme et pleine d'une haute dignité, de son sein un crucifix d'or et le montrant au barbare, lui dit avec douceur : "Je ne connais point la magie, les chrétiens en ont horreur ! le fils de Dieu, dont je suis l'épouse, et dont tu vois ici l'image, a fait ce qui cause ta colère."

Ces paroles, loin de calmer la fureur du Sorbe, la portèrent jusqu'à l'exaspération. "C'est ce Crucifié, dit-il, qui t'a fait ainsi mé-

connaissable et horrible à mes yeux ;—eh bien ! tu vas mourir comme lui, et tu lui diras ma vengeance !"

Des soldats armés furent appelés aussitôt ; ils mirent à mort toutes les compagnes de la princesse et la chargèrent elle-même de lourdes chaînes. Une croix fut élevée sur les bords de la Saale, et vers le soir de cette terrible journée la vierge de Thuringe y fut attachée par les mains seulement, ses pieds posant à terre ; le Sorbe cruel n'avait sans doute pas examiné avec assez d'attention le crucifix que lui avait montré la princesse, il n'avait pas vu que les pieds du Sauveur étaient également percés de clous, et attachés à l'arbre de vie. Après le coucher du soleil, bourreaux et soldats se retirèrent dans la ville, abandonnant la princesse aux tortures de sa situation, qu'adouçissait le souvenir des souffrances de son céleste époux. D'épaisses ténèbres couvraient les rives de la Saale, et la vierge crucifiée épanchait son cœur en ardentes prières. Tout-à-coup parut près de sa croix un vénérable vieillard, portant en ses bras un luth béni aux Saints-Lieux, qu'il venait de visiter, et sa charitable compassion s'occupait à trouver le moyen de détacher de la croix la martyre du Christ. Mais Edeline s'y opposa, se sentant mourir et ne voulant pas se voir privée de la céleste couronne promise à ses souffrances. "Puisque tu as vu, lui dit-elle, les saints lieux où naquit et mourut le Sauveur, chante-moi, vénérable frère, un cantique de Sion qui me remplisse de joie à mes derniers instants !" Le pèlerin, s'agenouillant aux pieds de la croix, et tirant de son luth de suaves harmonies, satisfait à ce pieux désir. Au moment de mourir, Edeline déchaussa un de ses pieds et dit au pèlerin : "Je n'ai rien à te donner pour prix de ta charité ; prends cette mule et la garde en souvenir de mon heure suprême !" Ce furent les dernières paroles de la vierge de Thuringe, qui rendit doucement sa belle âme aux cieux. Le pèlerin, suffoqué de larmes, releva la mule d'or, la cacha dans son sein et s'enfonça de nuit dans les âpres sentiers de la montagne.

La forêt de Thuringe forme, comme nous l'avons dit une longue chaîne de montagnes, en grande partie composée de couches d'ardoises, dont les diverses inclinaisons témoignent des convulsions primitives qui les ont bouleversées et qui, peut-être, leur ont donné l'existence. Il en est résulté une multitude de précipices, qui, la nuit surtout, rendent très dangereux les pas du voyageur. Ecbold, le pèlerin, ne pouvait cependant attendre le jour, car la contrée entière, tant que le soleil était sur l'horizon, se trouvait infectée de brigands sorbes. Il brava donc tous les périls, et, avec la protection divine, il parvint à franchir ce redoutable passage avec tant de facilité, qu'au lever du soleil son regard embrassait avec bonheur les riantes contrées de la Thuringe. A l'aide de son luth et de ses chants, il rassemblait autour de lui les habitants du pays ; il leur racontait le martyre et la mort de la fille de leur prince, et les sanglots de tout un peuple accueillaient ses récits. Le soir, il demandait l'hospitalité dans quelque château, où son habit lui procurait une facile entrée. Il était dans les méurs de ces temps que les seigneurs châteaux réunissent à leur repas du soir leurs hommes d'armes et tous les vassaux qui se trouvaient au château. Après le repas, le pèlerin prenant son luth et faisait entendre une sorte de ballade qui retraçait les souffrances et la mort d'Edeline. Les dames châtelaines et leur suite fondaient en larmes, mais les hommes d'armes, leurs seigneurs en tête, frémissant de colère, juraient sur la croix de leurs glaives de venger dans le sang des Sorbes un si atroce forfait. Ce fut ainsi que, parcourant tous les châteaux de la province, et appelant à la vengeance la vaillante chevalerie de Thuringe, Ecbold parvint à l'antique Herbolis, résidence des ducs de Franconie.

Qui pourrait peindre la fureur qui éclata dans les yeux et sur la face martiale du duc, lorsqu'il entendit le récit du pèlerin ?

Un témoignage de la vérité de ce funeste récit, la mule d'or, léguée par la princesse expirante, était exposée à tous les yeux par le pèlerin, et vénérée comme une précieuse relique consacrée par un glorieux martyr. L'on se souvient que le duc de Franconie avait autrefois recherché la main d'Edeline. Il avait reçu ses refus comme un chrétien qui n'oserait être rival de son Dieu, et depuis lors il s'était déclaré le chevalier de la vierge de Thuringe. Il fut fidèle à son devoir de chevalier. Sa main nerveuse se crispa sur la poignée de son épée, et d'une voix terrible il ordonna de planter sur le donjon du château sa bannière de guerre. Des courriers parcoururent, par son ordre, tout le duché, et appelèrent autour du suzerain ses vassaux, barons, bourgeois et vilains. Tous les seigneurs bannerets accoururent à cet appel, et le duc leur proposa de marcher à l'instant contre le prince des Sorbes. Mais, plus prudent que l'infortuné margrave de Thuringe, il songea d'abord à s'assurer des défilés de la montagne. Un corps d'archers d'élite pénétra par plusieurs directions dans la forêt de Thuringe, et, à son retour, s'embusqua der-

rière les rochers du point culminant de la montagne. Au signal convenu, le duc reconnut le succès de son stratagème et se mit immédiatement en marche pour franchir les montagnes. A la tête de son armée marchait un chevalier portant le drapeau de la Vierge, où le rouge et le blanc indiquaient l'innocence et le martyr de la victime. Au-dessus de la hampe d'or de la bannière était fixée la mule d'or de la princesse, et chaque chevalier portait une écharpe des mêmes couleurs que la bannière ducal.

Consterné par l'annonce de cette formidable attaque, le prince des Sorbes avait rassemblé en grande hâte la masse de ses guerriers, et, forçant sa marche, il espérait vaincre une fois encore au moyen de la manœuvre qu'il avait imaginée. Mais à peine son avant-garde, composée de l'élite de ses guerriers, avait-elle atteint le dangereux passage, qu'enveloppée de toutes parts par les archers-francs, elle se vit détruite par les mêmes moyens qui avaient amené la déroute de l'armée de Thuringe. La tête de l'armée sorbe écrasée sous le poids des rochers, n'offrait plus aucune résistance; le reste de l'armée, dans sa fuite désordonnée, recevait sans défense la grêle de traits que les archers de Thuringe, suivant les contours du défilé, lançaient sur elle. Ceux qui purent échapper au carnage, se rejetant sur les corps qui les suivaient, y répandirent l'épouvante, qu'augmentait encore le souvenir du crime qui avait occasionné cette guerre: tous s'enfuirent péle-mêle, suivis par la formidable cavalerie franque, à la tête de laquelle le duc de Franconie moissonnait avec fureur tout ce que sa lance et son épée pouvaient atteindre. Ainsi culbutés et poursuivis sans relâche, les Sorbes furent précipités dans la Saale, et le désastre fut si complet qu'il n'en échappa que le prince des Slaves avec une poignée de ses guerriers. Saalfeld fut emporté sans résistance; tout ce qui n'avait pas pu fuir à temps périt par le tranchant de l'épée, tandis que le prince et un petit nombre de ses soldats parvinrent à s'enfoncer dans l'épaisse tour qui lui servait de palais.

L'armée franco-thuringienne n'avait aucun de ces engins de guerre qui, à cette époque, servaient encore à abattre les murailles des villes et des châteaux, et la hauteur de la tour ne permettait point d'en tenter l'assaut; mais les habiles archers de Franconie firent pleuvoir sur le tout une grêle si épaisse des traits enflammés, que la toiture embrasée ne tarda pas à fléchir et à ensevelir tous les Sorbes, avec leur prince, sous ces ardents débris. Un rugissement horrible, mêlé au craquement de la charpente qui s'abîmait, fut le signal de la destruction complète de l'empire des Sorbes, qui jamais ne se releva de ce désastre.

Ainsi fut vengé le meurtre de l'innocente Edeline; l'empire germanique s'accrut du domaine des Sorbes, d'où il s'étendit successivement en Misnie, dans le Brandebourg et jusqu'en Poméranie, provinces alors habitées par des Slaves. Le culte des idoles slaves tomba avec leur empire, et ce fut le singe de la vierge de Thuringe qui devint le germe de cette extension de la foi chrétienne. Sa mémoire fut consacrée par l'érection d'une chapelle, où le tableau sculpté dont nous avons parlé retraça son héroïque courage, son invincible pendeur et le prodige qui l'avait sauvée des violences d'un barbare ravisseur. De nos jours encore la Saale roule parmi les cailloux qu'elle entraîne de la montagne, des débris de l'armée slave qui, dans ces derniers temps, ont été soigneusement recueillis, et dont la collection formera un jour un très-intéressant musée, mais la mémoire de la noble vierge de Thuringe survivra longtemps encore aux débris qui consacrent, car la foi populaire l'a inscrite au catalogue des saints.

FIN.

S...

DECES.

Décédée au presbytère de St. Hyacinthe le 10 du courant, à l'âge de 56 ans, demoiselle Marie Julie Crevier sœur du curé du lieu.

Ses restes mortels ont été déposés dans l'église de St. Hyacinthe en présence d'un concours nombreux des paroissiens. *Communiqué.*

— Nous apprenons à l'instant le mort de l'honorable juge Fletcher, du district de Saint-François, qui est décédé subitement.

LE SOUSSIGNÉ venant de recevoir de Londres, un assortiment complet D'OUTILS POUR RELIEUR, informe très respectueusement ses amis et le public en général, qu'il est prêt à exécuter toutes RELIURES de LIVRES dans tout style et à des prix très réduits.

O. BEAUCHEMIN.
Rue Notre Dame, No. 114.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.
CHAPELEAU & LA MOTHE,
Rue Ste. Thérèse, vis-à-vis l'imprimerie de MM. J. STALEZ et Cie.

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ *facteur d'orgues*, informe respectueusement MM. les Curés, et Marguilliers qu'il est prêt à entreprendre des ORGUES de toutes dimensions aux conditions les plus favorables pour le paiement. Il soumettra son ouvrage aux connaisseurs, dans cet art, si on l'exige; et si l'instrument n'est pas conforme au désir, il s'oblige à le garder.

JOSEPH CASAVANT.

Ste. Thérèse de Blainville, 9 octobre 1844.

AVIS AUX FABRIQUES.

SI QUELQUE FABRIQUE avait besoin d'un ORGANISTE, ou de peintures, transparents etc. pour l'ÉGLISE; elle n'a qu'à s'adresser au Bureau de cette feuille.

Montréal, 8 octobre 1844.—4.f.p.

A LOUER.

PLUSIEURS MAISONS sur la PLACE LARTIGUE, enco gnare des rues Sherbrooke et St. Denis.
S'adresser à l'Évêché.

AGENCE A NEW-YORK,
Pour Ornaments et Objets d'Eglise,

AUSSE

Pour marchandises de tous genres.

AUX MESSIEURS DU CLERGÉ.

En venant solliciter les commandes des MM. du Clergé, le Soussigné (d'après les rapports qu'il vient d'établir avec les principaux fabricans de Lyon) n'a pas cru mieux démontrer les avantages offerts au Clergé du Canada, que par la communication de l'extrait suivant.

A. M. J. C. ROBILLARD, }
New-York. }

LYON, 12 DÉCEMBRE 1843.

« Nous sommes certains que les MM. du Clergé des Etats-Unis et du Canada, trouveront de grands avantages à vous confier le ordres. Ils auront d'abord la facilité de

CHOISIR SUR ÉCHANTILLONS

et même à faire les modifications désirées aux divers dessins qu'ils auront sous les yeux.

« Comme nous fabriquons exprès (à moins d'ordres pour objets intérieurs) les marchandises seront toujours d'une FRAICHEUR irréprochable.

« Sous le rapport des prix, vous n'aurez pas de concurrence possible, puisque nous rendons ici à vos commissionnaires, qui expédient à d'autres commissionnaires, ce que vos correspondans achètent comme s'ils étaient eux-mêmes en fabrique. »

Afin d'offrir en assortiment et en prix tous les avantages des marchés de Paris et de Lyon, le soussigné vient de recevoir des principaux fabricans, les ÉCHANTILLONS LES PLUS RICHES de Chasubles, Dalmatiques et Chapes; Draps d'or et d'argent; Satins et Soies façonnés dans toutes leurs variétés; aussi les échantillons de plus de 300 différents genres de Glands, Dentelles, Franges en or, argent, soie, coton et fil.

Les ordres qu'on voudra bien lui remettre *accompagnés des explications les plus détaillées (pour éviter la moindre erreur)*, seront de suite expédiés aux fabricans et exécutés (sans un délai de 60 jour au plus) d'une manière à mériter l'honorable clientèle du clergé par le bon goût, la fraîcheur et surtout le prix des objets.

Chaque ornement pourra être importé, tout fait, ou au complet de l'étoffe et galons nécessaires à sa confection dans ce pays.

On s'attachera aussi aux genres les plus nouveaux dans l'exécution d'ordres pour Ostensoirs, Ciboirs et autres objets en métal.

On pourra si on le préfère, s'adresser à quelque membre du clergé de New-York, pour faire un choix d'ornemens d'après les échantillons ci-dessus, ou remettre au soussigné des directions qu'il suivra toujours avec la plus grande attention.

J. C. ROBILLARD.

Marchand commissionnaire, No. 32, Bevoer Street, New-York.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEROUX, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six lignes et au-dessous, 1re insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7d.
Dix lignes et au-dessous, 1re insertion, 3s. 1d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET, PIRE.
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY, PIRE
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.